

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

**SESSION SPECIALE DE LA CONFERENCE
DE L'UNION SUR L'EXAMEN ET LE REGLEMENT
DES CONFLITS EN AFRIQUE,**

**TRIPOLI, GRANDE JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE
31 AOUT 2009**

SP/ASSEMBLY/PS/DECL(I)

**DECLARATION DE TRIPOLI SUR L'ELIMINATION DES CONFLITS
EN AFRIQUE ET LA PROMOTION DURABLE DE LA PAIX**

Version finale

**DECLARATION DE TRIPOLI SUR L'ELIMINATION DES CONFLITS
EN AFRIQUE ET LA PROMOTION DURABLE DE LA PAIX**

1. Nous, chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis, le 31 août 2009, à Tripoli, en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, à l'occasion de la Session spéciale sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tel que convenu dans la Décision Assembly/AU/Dec.252(XIII), avons passé en revue l'état de la paix et de la sécurité sur notre continent et les mesures à prendre pour accélérer la réalisation de notre objectif commun d'une Afrique exempte de conflits.

2. La décision de convoquer cette Session spéciale traduit notre préoccupation croissante face à la persistance des situations de conflit et de crise sur le continent, malgré les multiples efforts déployés pour les régler. Elle témoigne également de notre détermination renouvelée à imprimer une nouvelle dynamique à la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'UA et à promouvoir durablement la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, tant il est vrai que sans un tel environnement, notre vision d'une Afrique intégrée, politiquement et économiquement, et développée ne se matérialisera pas.

3. Notre rencontre se tient à un moment où des efforts soutenus sont déployés en vue de mettre fin aux conflits et de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Nous avons parcouru un long chemin depuis le lancement de l'UA à Durban, en juillet 2002, et l'inauguration du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), à Addis Abéba, en mai 2004. Aujourd'hui, nous disposons du cadre institutionnel et normatif requis pour faire face au fléau des conflits, et l'UA a fait preuve d'un dynamisme renouvelé dans le traitement des questions de paix et de sécurité sur le continent.

4. Nous notons que la mise en place opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, telle qu'articulée par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, est en bonne voie, comme l'attestent, le fonctionnement effectif du CPS, le lancement du Groupe des Sages et la mise en place de composantes clé de la Force africaine en attente (FAA) et du Système continental d'alerte rapide.

5. Nous notons également que, conformément à l'esprit et à la lettre de l'Acte constitutif de l'UA, nous avons, au fil des années, adopté nombre d'instruments sur les droits de l'homme, la gouvernance, la démocratie, le désarmement le terrorisme et le bon voisinage, qui constituent un ensemble consolidé de normes et de principes dont le respect atténuera, de manière significative, le risque de conflit et de violence sur le continent et consolidera la paix là où elle a été rétablie.

6. Enfin, des progrès significatifs ont été accomplis dans le règlement des conflits en Afrique, comme en témoignent les résultats remarquables enregistrés dans des pays tels que le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, le Libéria et le Soudan (Sud Soudan), ainsi que les avancées enregistrées dans la quête de la paix dans nombre d'autres pays et régions. Ces avancées ont fait naître un espoir et amélioré les perspectives de

développement et de renouveau, qui doivent, à présent, être renforcées par des efforts soutenus de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit.

7. Tout en étant fiers des résultats ainsi enregistrés, nous demeurons, néanmoins, profondément préoccupés par la persistance des conflits, de l'insécurité et de l'instabilité dans de larges parties du continent, avec les conséquences humanitaires et socio-économiques qui en découlent. En effet, les conflits armés en Afrique tuent, chaque année, des milliers de personnes ; provoquent des catastrophes humanitaires ; détruisent les moyens d'existence des gens ordinaires, ainsi que les biens qu'ils ont accumulés au bout d'une vie de labeur ; et rendent le développement économique durable impossible. Il existe également une perte plus profonde: l'anéantissement de l'espoir d'un avenir meilleur.

8. Par ailleurs, nous notons avec préoccupation la résurgence des changements anticonstitutionnels de Gouvernement, qui constitue un sérieux revers dans les processus de démocratisation, ainsi que la tendance émergente de conflits et de violence liés aux élections ; les menaces posées par le terrorisme, le trafic des stupéfiants, la criminalité transnationale organisée, la piraterie et l'exploitation illicite des ressources naturelles pour alimenter les conflits ; et la persistance des conflits et des différends frontaliers. Nous réitérons notre engagement, conformément à la décision que nous avons adoptée à Syrte en juillet 2009, de tarir les sources de financement du terrorisme, en particulier celles provenant du versement de rançons dans le cadre des prises d'otages. Tout aussi préoccupants sont les effets du changement climatique et des conséquences qui en découlent (insécurité alimentaire, rareté des ressources en eau, dommages causés aux infrastructures et aux villes côtières, réduction des rendements agricoles et migrations causées par l'environnement) sur notre quête de paix et les efforts déployés à cet égard.

9. A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains.

10. A cette fin, nous renouvelons notre engagement à accélérer la mise en œuvre intégrale de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, y compris en affinant davantage les dispositions existantes, en tant que de besoin, pour faciliter leur mise en œuvre. A cet égard, nous convenons d'accroître notre contribution, aussi bien financière que technique, en appui à cette Architecture. Nous demandons au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer les capacités de la Commission à mieux relever le défi de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, notamment par le recrutement rapide des personnels additionnels nécessaires, en gardant à l'esprit que des ressources supplémentaires devront être mobilisées.

11. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour nous attaquer, de manière globale et systématique, aux causes profondes des conflits, y compris à travers la mise en œuvre des instruments existants dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit, de la démocratie, des élections, de la bonne gouvernance, du désarmement, du contrôle des armements et de la non prolifération, ainsi que du bon voisinage. A cet égard, il importe que tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait signent et/ou ratifient rapidement ces instruments, et que la Commission assure activement le suivi de leur mise en œuvre. Nous demandons à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour sensibiliser les Etats membres concernés, ainsi que de procéder à un examen approfondi et systématique de l'état de mise en œuvre de ces instruments et de soumettre à la Conférence de l'Union des propositions concrètes visant à faire en sorte qu'ils soient mieux observés.

12. Nous réitérons, en particulier, notre total rejet des changements anticonstitutionnels de Gouvernement et nous nous engageons à renforcer tant les mesures préventives que notre réaction à ce phénomène. Dans cet esprit, nous réitérons la nécessité pour les Etats membres de promouvoir la bonne gouvernance, de se conformer à l'état de droit et de respecter leurs propres Constitutions, notamment lorsqu'il s'agit d'introduire des réformes constitutionnelles, en gardant à l'esprit que le non respect de ces dispositions peut conduire à des situations de tension qui pourraient, à leur tour, précipiter des crises politiques. De même, nous prendrons toutes les mesures nécessaires, y compris la condamnation de, et l'imposition de sanctions contre, tout Etat africain qui encouragerait, soutiendrait ou hébergerait des groupes armés dont l'objectif est de déstabiliser un autre Etat. Nous nous engageons à respecter les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non recours à la force, directement ou indirectement, dans la conduite de nos relations extérieures.

13. Nous réitérons notre détermination à veiller à ce que, en tout temps, l'Afrique soit au devant des efforts visant à faire face au fléau des conflits sur notre continent. Nous réitérons également notre engagement à faire preuve de la plus grande retenue, à recourir systématiquement à des moyens pacifiques pour régler tous les différends et à être réceptifs aux efforts de médiation et de diplomatie préventive.

14. Nous sommes résolus à assurer que des troupes et des observateurs en nombre suffisant sont mis à disposition pour déploiement rapide, chaque fois que cela est nécessaire.

15. Mus par notre détermination à transformer le paysage géopolitique de l'Afrique dans l'intérêt de tous ses peuples, en promouvant le développement et l'intégration du continent, nous nous engageons à prendre une série de mesures concrètes et effectives pour accélérer la mise en œuvre des solutions déjà convenues pour le règlement d'un certain nombre de conflits et la promotion de solutions justes et équitables pour les situations où il n'existe pas encore d'accord entre les parties concernées, ainsi que pour la reconstruction post-conflit, afin que les populations concernées puissent jouir des dividendes de la paix.

16. Nous réitérons notre plein appui à tous les efforts de paix en cours sur le continent et exhortons toutes les parties concernées à ne ménager aucun effort pour mettre fin aux conflits dans lesquels elles sont impliquées, à apporter un espoir à leurs peuples et à œuvrer en faveur d'une paix durable. Conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et

du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union, ainsi que du Protocole relatif à la création du CPS, nous nous engageons, lorsque des parties à un conflit refusent obstinément de remplir les obligations qui sont les leurs et de coopérer pour la promotion de la paix, à imposer des sanctions et à veiller à leur stricte mise en œuvre sur l'ensemble du continent, tout en recherchant l'appui de nos partenaires au sein de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité des Nations unies.

17. Nous nous engageons, en conformité avec le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), à témoigner aux pays africains émergeant des conflits la solidarité indispensable en vue de les aider à consolider la paix qu'ils arrachée de haute lutte et à éviter toute rechute dans la violence.

18. Nous soulignons la nécessité pour tous les Etats membres d'apporter leur entière coopération et plein appui au CPS, en gardant présent à l'esprit que, dans l'exercice de ses responsabilités conformément aux dispositions du Protocole, le CPS agit au nom de l'ensemble des Etats membres de l'UA. De même, nous nous engageons à accroître, de manière substantielle, notre contribution au Fonds pour la paix, pour permettre à l'Afrique de s'approprier véritablement les efforts en cours de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. A cet égard, nous demandons à la Commission de prendre les mesures préparatoires nécessaires pour augmenter de 6 à 12% le transfert réglementaire du budget ordinaire de l'UA au Fonds pour la paix. Nous encourageons également tous les Etats membres en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds pour la paix. Nous demandons à la Commission de soumettre à la Conférence, en juin 2010, un rapport exhaustif sur les voies et moyens les meilleurs afin de mobiliser davantage de ressources au sein du continent pour appuyer nos efforts de paix.

19. Réaliser et pérenniser la paix et la sécurité est également un défi intellectuel. En conséquence, nous nous engageons à renforcer la capacité de nos universités et instituts de recherche à analyser la nature des conflits africains, à étudier les raisons des succès des efforts de règlement de conflits et les causes de leurs échecs, ainsi qu'à faciliter la recherche de solutions proprement africaines et fondées sur notre propre expérience et spécificité.

20. Pour réaliser notre objectif d'un continent africain qui est non seulement en paix avec lui même, mais également en paix avec le reste du monde, nous nous devons de continuer à consolider nos relations avec nos principaux partenaires. Nous apprécions l'appui apporté par nos partenaires bilatéraux et multilatéraux dans les Amériques, en Asie, en Europe et au Moyen Orient, et nous leur demandons de continuer à collaborer étroitement avec nous pour atteindre nos objectifs, étant donné que la paix et la sécurité internationales sont indivisibles.

21. Dans le même temps, nous réitérons notre détermination à faire en sorte que ces partenariats soient entièrement fondés sur le *leadership* de l'Afrique, parce que sans un tel *leadership*, il n'y aura ni appropriation ni viabilité ; parce que nous comprenons nos problèmes mieux que ceux qui viennent d'ailleurs ; parce que nous savons quelles solutions conviennent et comment y arriver ; et parce que, en dernière instance, ces problèmes sont les nôtres et nous sommes ceux qui en subissons les conséquences.

22. Nous demandons à la société civile africaine de continuer de jouer son rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, en tant que partenaire des Gouvernements, et ce dans le cadre de nos efforts visant à faire en sorte que l'UA, comme stipulé dans son Acte constitutif, promeut la participation des peuples africains aux activités de l'Union.

23. Nous proclamons l'année 2010, *Année de la paix et de la sécurité sur le continent*. A cet égard, nous demandons au Président de la Commission de préparer un programme détaillé qui identifiera les mesures concrètes qui pourraient être prises pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, et de le soumettre à la prochaine Session ordinaire de la Conférence de l'Union.

24. Nous adoptons solennellement la Déclaration de Tripoli, et nous nous engageons à œuvrer résolument à sa mise en œuvre effective, afin d'ouvrir un nouveau chapitre pour notre action collective en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité, ainsi que pour une prospérité partagée dans l'ensemble l'Afrique et dans le reste du monde.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Reports and Declarations

2010-11-30

Progress Report on the 250th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 30 November 2010, Tripoli, Libya.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1095>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)